

Bulletin n° 2

INFO FLAVESCENCE DOREE

Piégeage

Dates et déclenchement du dernier traitement

4/07/17

RAPPEL DES SYMPTOMES DE LA FLAVESCENCE DOREE

Les feuilles se décolorent (rougissement pour les cépages noirs et jaunissement pour les cépages blancs), les décolorations sont délimitées par les nervures et peuvent évoluer vers des nécroses. Les feuilles s'enroulent vers l'intérieur, deviennent crispées. L'inflorescence ou la grappe se dessèche depuis le point d'insertion pétiolaire mais reste accrochée.

L'aoutement des bois est partiel ou nul, les rameaux ont un port mou, retombant.

Les symptômes sont visibles en principe à partir de la véraison, ils peuvent affecter un seul rameau jusqu'au pied entier. La présence des trois symptômes permet de suspecter la présence de la flavescence dorée. Les pieds suspects doivent obligatoirement être signalés au GDON. **Ne supprimez pas les organes porteurs de symptômes**, l'identification deviendrait alors impossible.

ACTUALITES

● **Le GDON du Bergeracois met en place la lutte aménagée sur toutes les communes classées à 2+1/0 ou 1+1/0 traitements. Cet aménagement concerne uniquement les parcelles qui ne sont pas traitées par des pyrèthrine d'origine naturelle.**

Si vos parcelles de vigne sont situées sur des communes classées à 1+1/0 ou 2+1/0 traitements (liste sur bulletin n°1), vous serez avertis individuellement par courrier du déclenchement éventuel du dernier traitement selon les résultats du piégeage. Vous ne devez traiter que si vous recevez le courrier de déclenchement.

Dates du dernier traitement obligatoire aduicide pour les communes classées à 1+1 ou 2+1 traitements ainsi que les vignes - mères et les parcelles contaminées en 2016 :

Du 24 juillet au 23 août 2017

Attention à bien respecter le délai avant récolte qui peut varier selon les spécialités commerciales. Ce point est important cette année, les vignes n'ayant pas subi de gel seront récoltées précocement.

D'autre part, vous devez conserver les pièces justificatives des traitements insecticides pour pouvoir les présenter en cas de contrôle.

● **Le piégeage** nécessaire à la mise en place de la lutte aménagée est en cours de mise en place dans certaines parcelles des communes concernées. Les pièges seront relevés une fois par semaine durant 4 semaines, et selon les captures, le dernier traitement sera, ou pas, déclenché. Il vous est demandé de ne pas toucher aux pièges.

● **La prospection du vignoble** : son importance dans la lutte contre la Flavescence dorée est majeure, à plusieurs titres :
-elle permet de repérer les pieds extériorisant des symptômes et de les arracher de manière à **supprimer le réservoir de phytoplasme** (micro-organisme responsable de la maladie). Ainsi la progression de la maladie est fortement limitée.

-la prospection collective permet aussi de surveiller la **progression de la maladie** sur le territoire, d'adapter la lutte, et d'éviter l'apparition de foyers importants nécessitant l'arrachage de parcelles entières.

-la prospection collective encadrée par le GDON est aussi la seule prise en compte par l'administration pour faire évoluer le périmètre de lutte obligatoire et de faire **diminuer le nombre de traitements** par commune. De plus elle est obligatoire pour les communes où le scénario alternatif est mis en place.

Cette année la prospection sera réalisée par :

-trois équipes de 10 prospecteurs employés par une entreprise de prestation de service, sur toutes les communes en lutte aménagée du Bergeracois

-un technicien en Quad pour la commune de Pomport et la zone de l'AOC Côtes de Duras (communes prospectées : Loubès-Bernac, la Sauvetat du Dropt, Saint Astier, Saint Jean de Duras, Soumensac)

La prospection sera réalisée à partir du 17 aout, vous serez amenés à voir les prospecteurs dans vos vignes durant cette période. Ils seront encadrés systématiquement par un(e) technicien(ne).L'objectif est de réaliser un tiers des communes à 1+1 ou 2+1 traitements, ainsi que quelques parcelles des communes à 1 traitement limitrophes des vignes-mères.

● **Nous vous invitons à venir participer aux journées de prospection spécialement prévues pour les viticulteurs. Elles auront lieu le 18 aout à Lamothe Montravel et le 25 aout à Creysse.** En effet, la participation des vigneron et de leurs salariés à la prospection collective est un excellent moyen de **formation à la reconnaissance** des symptômes des maladies à phytoplasme. Ainsi ils peuvent plus facilement surveiller leur propre vignoble.

De plus une soirée de formation sera organisée pour la reconnaissance des symptômes et vous apporter quelques éléments sur la biologie de la maladie. Elle aura lieu le 17 aout, à 17h, à la FVBD, Pôle viticole.
Vous trouverez ci-dessous un coupon réponse pour vous inscrire.

NOM et Prénom :

Société ou exploitation :

Téléphone :

Mail :

● Désire s'inscrire à la prospection collective :

● Désire s'inscrire à la formation :

Le 17/08

Date	Cocher
18/08/17	Matin <input type="checkbox"/>
25/08/17	Après-midi <input type="checkbox"/>
	Matin <input type="checkbox"/>
	Après-midi <input type="checkbox"/>

Les lieux et heures de rendez-vous vous seront précisés personnellement par téléphone quelques jours avant.

Vous pouvez nous renvoyer ce coupon par courrier, vous inscrire par téléphone auprès de l'accueil de la FVBD, ou bien par mail (contact@fvbd.fr).

Pour tout renseignement : Cathy Lourtet 05 53 24 55 44